

AICIRITS-CAMOU-SUHAST

Echelle : 1/250



Références cadastrales: Section: D N°722
 Contenance Cadastrale Totale = 40a 85ca

Suivi par : JP
Responsable : JG

PLAN DE DIVISION (DP 10)

Système de coordonnées : Système RGF93 Projection zone 2 (CC43). Rattachement NGF par méthode GNSS temps réel

— Limite de division D-E bornée le 10 Mai 2023 par le cabinet GEODENAK, Géomètre-Expert à SAINT-PALAIS.
— Alignement A-B-C fixé le 10 Mai 2023 par M. Jules LARRAMENDY représentant le Département des PYRENEES-ATLANTIQUES, en présence de M. Jean-Louis CHOHOBIGARAT, Maire délégué de CAMOUS.
— Limite réappliquée d'après le Plan de bornage de la propriété de M. Jean ETCHEBEST, établi en 26/03/1996 par M. Michel ARRAYET Géomètre-Expert à BEYRIE-SUR-JOYEUSE.

